

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

**Etaient présents :**

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSEN Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

**Étai(en) absent(s) excusé(s) :** /

**Étai(en) absent(s) :** /

**Procuration(s) :** M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

**N° 73/2025 : COTISATION ADHÉRENTS « USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES »  
MOSELLE FIBRE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1425-2, L 5721-1 et suivants ;
- VU la délibération N° CSD 2025-382 du Comité Syndical de Moselle Fibre du 28 avril 2025, fixant les montants de cotisations pour les adhérents Usage pour les communes de 1001 à 2000 habitants pour 2025 ;
- VU la délibération N° 08/2025 de la commune de Ogy-Montoy-Flanville du 08 avril 2025 actant l'adhésion à Moselle Fibre au titre de la compétence 3.2 « usages et services numériques » ;
- CONSIDÉRANT que le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BASTIEN Alain, adjoint au Maire,  
Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **ACCEPTE** de payer la cotisation de l'adhésion à la compétence « usages et services numériques » pour la mission : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres », d'un montant de 500 € à Moselle Fibre ;
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

Le Maire,  
Eric GULINO

